



Section locale 1937

LE TRAIT D'UNION



Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida inc.

Bulletin spécial

www.sneaa.qc.ca

Octobre 2011

ÉLECTIONS SYNDICALES 2011

ÉLECTIONS SYNDICALES 2011

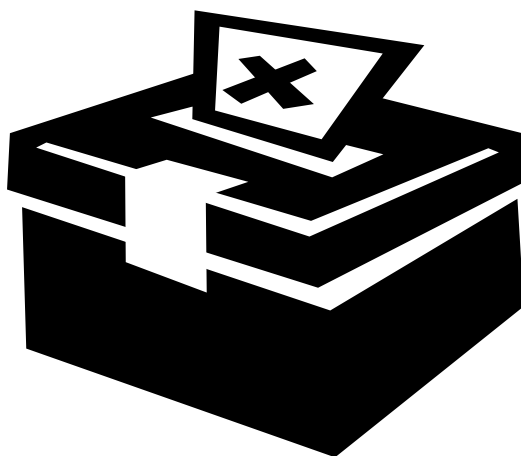
Comme vous le savez, la base de la démocratie c'est les élections. Nous vous convions à participer activement à la vie syndicale en vous présentant à un des différents postes de la structure de votre syndicat. Que ce soit comme membre du comité exécutif, représentant de zone sur le conseil syndical ou membre de comité.

La période de mise en nomination est du **10 OCTOBRE AU 17 OCTOBRE 2011** inclusivement à 16 h, pour déposer votre candidature au secrétariat du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc., 1932 boul. Mellon. Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire de mise en candidature à la page 7 de ce journal et l'adresser au secrétaire d'élection, monsieur Daniel Nepton.

Dès le **18 OCTOBRE 2011**, nous vous communiquerons la liste des membres qui auront déposé leur candidature aux différents postes. Par la suite, vous aurez jusqu'au **25 OCTOBRE 2011** pour nous faire parvenir votre article accompagné d'une photo qui sera publiée dans le journal des candidats et qui sera distribué dans la dernière semaine d'octobre.

Les **9 ET 10 NOVEMBRE 2011**, tous les membres du syndicat seront invités à venir exercer leur droit de vote au sous-sol du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc., sur le boulevard Mellon pour les travailleurs et travailleuses du Complexe Jonquière, du Centre de recherche, de l'usine de traitement de la brasque, de RS-Alma et à l'entrée de l'usine, pour les membres de l'usine Laterrière.

Éric Gilbert
Président d'élection



Voici les articles de notre constitution qui concernent les élections

Article 13.3

Pour être éligible à la charge d'officier, un membre doit être en règle avec le Syndicat depuis au moins 12 mois.

Les officiers sortant de charge sont rééligibles.

Article 13.4

À une assemblée qui précède les élections, le conseil syndical nommera un président et un secrétaire d'élections ainsi que 3 scrutateurs. Le président d'élection pourra requérir le personnel d'élection pour la journée de votation.

Article 13.5

Conformément aux articles 6.2 et 6.3, chaque section élira les officiers auxquels elle a droit.

Article 13.6

Le président devra être membre du syndicat et sera élu par les membres.

Article 13.7

Les vice-présidents seront élus par les membres de leur section respective.

Article 13.10

Les membres du comité de surveillance seront élus par les membres de leur section respective.

Article 13.11

CUMUL : Aucun membre ne pourra se présenter ou se faire élire à plus d'un poste d'officier.

POUR AVOIR DROIT DE VOTE, il faut être membre en règle du Syndicat, soit:

- Avoir signé la carte d'adhésion syndicale dûment remplie;
- Être admis membre du Syndicat par un conseil syndical précédent les jours de votation.

C'est donc votre dernière chance pour adhérer au Syndicat avant les élections, si ce n'est pas déjà fait.

En terminant, je demande aux candidats qui se présentent aux différents postes d'officiers, en même temps qu'il viendront déposer leur mise en nomination, de demander au secrétariat une copie de nos règlements à suivre lors de la campagne électorale.

Daniel Nepton, secrétaire d'élection

POSTES EN ÉLECTION

PRÉSIDENT

Occupe actuellement le poste

Vous avez à élire un PRÉSIDENT:

Gagnon, Alain

COORDONNATEUR EN SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le mode de nomination:

Vous devez remplir les parties 3 et 5 de la formule de **mise en candidature** et joindre votre curriculum vitae à la formule.

Un comité de sélection formé de 3 membres vérifieront si vous rencontrez les critères de sélection retenus par le conseil syndical.

CRITÈRES:

- 1- Être membre du S.N.E.A.A.
- 2- Avoir une expérience syndicale
- 3- Avoir une expérience en santé-sécurité dans les domaines de la prévention (Loi 17) et la réparation (Loi 42)

Par la suite, le conseil syndical choisira un candidat parmi ceux retenus par le comité de sélection. Ce choix aura lieu au premier conseil syndical suivant les élections. Pour de plus amples informations, contactez un officier du S.N.E.A.A.

REPRÉSENTANT DE ZONE

Rôle du représentant de zone: être membre du conseil syndical, diriger les destinées du syndicat en ce qui concerne l'organisation intérieure, veiller aux intérêts professionnels et l'administration des biens, être présent à tous les conseils syndicaux et diffuser l'information des décisions à l'intérieur des usines.

Daniel Nepton, secrétaire d'élection

SECTION LATERRIÈRE

Les membres de la SECTION LATERRIÈRE auront à combler les postes d'officiers suivants :

VICE-PRÉSIDENT :	Occupe actuellement le poste: GAGNON, STEVE
-------------------------	--

Des représentants pour les zones suivantes:	Occupe actuellement le poste:
--	--------------------------------------

1- Technique et Bureau :

Zone usine	1 représentant	AUBÉ, PIERRE
------------	----------------	---------------------

2- Coulée

Zone production	1 représentant	FILIATRAULT, GUYLAIN
-----------------	----------------	-----------------------------

3- Entretien-services :

Zone entretien coulée ,	1 représentant	GUAY, MICHEL
-------------------------	----------------	---------------------

Zone entretien, atelier, magasin, pompiers préventionnistes + conciergerie	1 représentant	
---	----------------	--

4- Électrolyse :

Zone salle de cuves 1000-2000	1 représentant	THIBEAULT, CHRISTIAN
-------------------------------	----------------	-----------------------------

Zone salle de cuves 3000-4000	1 représentant	ARSENEAULT, ALLEN
-------------------------------	----------------	--------------------------

+ contrôle salle de cuves,

Zone service salle de cuves

épur. déchargement matière

première Centre des creusets

COMITÉ DE SURVEILLANCE :	AUDET, CAROL
---------------------------------	---------------------

SECTION ENTRETIEN-SERVICES

**Les membres de la SECTION ENTRETIEN-SERVICES
auront à combler les postes d'officiers suivants :**

VICE-PRÉSIDENT :	Occupe actuellement le poste: GILBERT, SERGE
-------------------------	---

<u>Des représentants pour les zones suivantes:</u>	Occupe actuellement le poste:
1 représentant	
1- SOPE (Bât. 24, 25 Sud, 25 Nord)	DEROY, MARC
Centre de coulée, NGE (entretien)	
Civil Arvida	

1 représentant	
2- CPA, Garage 230, Calcination Coke, CPC	TREMBLAY, DANIEL

1 représentant	
3- Hydrate 1, CEV, Réseau, HSB	GAGNON, GILLES
Civil Vaudreuil	

1 représentant	
4- Hydrate II, Fluorure, Centre de calcination	DE VARENNES, DENIS
Voirie, Incendie	

1 représentant	
5- Édifice 8, Forge,	GAGNON, JEAN
Usinage, Bâtiment, Magasin	

COMITÉ DE SURVEILLANCE :	SIMARD, CAROL
---------------------------------	----------------------

(1) FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE – ÉLECTION 2011

Je.....No de travail
(nom du proposeur)

travaillant dans le département.....
(nom et no du département)

propose que le confrèreNo de travail
(nom du candidat)

(2) SOIT CANDIDAT AU POSTE DE:

Président☐
(nom du candidat)

Vice-président de ma section☐
(nommez la section)

Représentant de ma zone☐
(nommez la zone)

Du comité de surveillance.....☐
(nommez la section)

(3) SOIT CANDIDAT AU POSTE DE:

Coordonnateur en santé-sécurité.....☐

(4) SIGNATURE DES APPUYEURS

NOUS APPUYONS CETTE PROPOSITION

.....No matricule
(signature du 1^{er} appuieur)

..... No matricule
(signature du 2^e appuieur)

..... No matricule
(signature du 3^e appuieur)

(5) SIGNATURE DU CANDIDAT

Je, soussigné, accepte la candidature du poste..... (nommez le poste)

Et j'ai signé.....
(nom) (matricule)

Pour être valide, cette formule devra être complètement remplie et avoir été reçue au bureau du
S.N.E.A.A. au plus tard le **17 octobre à 16 h. inclusivement.**

Daniel Nepton, secrétaire d'élection

VE NEZ

VO TER

EN GR AND

NO MBRE

LES 9 ET 10

NO VEM BRE 2011